Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2788

11.12.2023

DÉCISION (PESC) 2023/2788 DU CONSEIL

du 11 décembre 2023

modifiant la décision 2013/184/PESC concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 avril 2013, le Conseil a adopté la décision 2013/184/PESC ([1]).

(2) Le 31 janvier 2023, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a fait une déclaration au nom de l'Union condamnant fermement le renversement par les forces armées du Myanmar/de la Birmanie du gouvernement démocratiquement élu du Myanmar/de la Birmanie, en violation flagrante de la volonté de la population, telle qu'elle s'était exprimée lors des élections législatives du 8 novembre 2020. Lesdits agissements illégitimes mettaient un terme à la transition démocratique du pays et allaient engendrer des conséquences désastreuses dans les domaines humanitaire, social, économique, de la sécurité et des droits de l'homme.

(3) L'Union demeure profondément préoccupée par l'escalade continue de la violence au Myanmar/en Birmanie et par l'évolution vers un conflit de longue durée ayant des implications régionales. L'Union condamne les violations graves et persistantes des droits de l'homme commises par les forces armées du Myanmar/de la Birmanie, y compris la torture, les violences sexuelles et sexistes, les persécutions à l'encontre des acteurs de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, ainsi que les attaques contre la population civile, notamment les minorités ethniques et religieuses.

(4) En l'absence d'une amélioration rapide de la situation au Myanmar/en Birmanie, l'Union s'est à plusieurs reprises déclarée prête à adopter de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des personnes responsables des atteintes à la démocratie et à l'État de droit et des graves violations des droits de l'homme commises dans ce pays.

(5) Eu égard à la gravité persistante de la situation au Myanmar/en Birmanie, il convient d'ajouter quatre personnes et deux entités à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes qui figure à l'annexe de la décision 2013/184/PESC.

(6) Il convient dès lors de modifier la décision 2013/184/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision 2013/184/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

([1]) Décision 2013/184/PESC du Conseil du 22 avril 2013 concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie (JO L 111 du 23.4.2013, p. 75).

Fait à Bruxelles, le 11 décembre 2023.

Par le Conseil
Le président
J. BORRELL FONTELLES

ANNEXE

L'annexe de la décision 2013/184/PESC est modifiée comme suit:

1) Les mentions suivantes sont ajoutées à la liste figurant à la section A (Personnes physiques visées à l'article 5, paragraphe 1, et à l'article 6, paragraphe 1):

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«100.	Nyo Saw	Nationalité: Myanmar/Birmanie Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: membre du Conseil d'administration de l'État (SAC) et conseiller auprès de Min Aung Hlaing (président du SAC) Grade: général de corps d'armée Fonction politique: ministre de l'Union	En septembre 2023, le général de corps d'armée Nyo Saw a été nommé membre du Conseil d'administration de l'État (SAC) après avoir été nommé conseiller principal auprès du président du SAC, le généralissime Min Aung Hlaing (inscrit sur la liste depuis le 22.3.2021), en qualité de ministre de l'Union. Il dirige également une commission chargée de l'importation de combustibles en provenance de Russie, le principal fournisseur d'armes du régime. Nyo Saw a pris sa retraite de l'armée en 2020 en tant qu'intendant général. Il est également membre du Comité de surveillance des changes (FESC) et président de la Myanmar Economic Corporation (MEC), un conglomérat appartenant à l'armée, ces deux entités générant des recettes en faveur du régime. Il est également membre du groupe dirigeant de la Myanmar Economic Holdings Ltd (MEHL). En tant que membre du SAC et conseiller auprès du président du SAC, Nyo Saw joue un rôle essentiel dans le maintien et l'orchestration de la dictature militaire au Myanmar/en Birmanie, qui a pris le pouvoir par un coup d'État militaire en 2021, en renversant le gouvernement démocratiquement élu. En raison du rôle qu'il joue dans la direction d'entreprises appartenant à l'armée et dans la gestion des importations de combustibles en provenance de Russie, y compris pour un usage militaire, il fournit également un soutien économique et des revenus au régime militaire. Nyo Saw est associé à des membres anciens et actuels du régime de la junte. Par conséquent, Nyo Saw est une personne physique dont les politiques et activités portent atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie, et qui mène des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie. En outre, Nyo Saw est associé à des personnes désignées au titre de la décision 2013/184/PESC du Conseil et du règlement (UE) nº 401/2013 du Conseil, notamment le général Min Aung Hlaing.	11.12.2023

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
101.	Hla Moe	Nationalité: Myanmar/Birmanie Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: commandant du commandement Est des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) Grade: général de division	Le général de division Hla Moe est commandant du commandement Est. Sous son commandement, le nombre de frappes aériennes, en particulier dans l'État Kayah, a fortement augmenté, le total cumulé en 2021 et 2022 étant multiplié par deux. Ces frappes aériennes ciblent de plus en plus des civils, ce qui entraîne une augmentation du nombre de victimes civiles et de déplacés internes (de 200 000 au total en 2022 à 250 000 à ce jour en 2023). Sous le commandement de Hla Moe, les unités militaires du commandement Est continuent de commettre de graves violations du droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme, notamment l'utilisation de civils comme boucliers humains, des exécutions extrajudiciaires et des incendies criminels dans le sud de l'État Shan et dans l'État Kayah. En plus de commettre ces actes de violence, ils entravent activement le flux d'approvisionnement alimentaire, de médicaments et de biens et services essentiels à la population locale et aux déplacés internes. En tant que commandant du commandement Est, Hla Moe est un membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) responsable de graves violations des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie ainsi que de l'entrave à la fourniture de l'aide humanitaire aux civils qui en ont besoin. Par ailleurs, ses actions et activités portent atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie, et il participe à des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Myanmar/de la Birmanie.	11.12.2023

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
102.	Hmu Htan	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: entre 1960 et 1975 Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: membre du Conseil d'administration de l'État (SAC)	Hmu Htan est membre du Conseil d'administration de l'État (SAC) depuis le 20 février 2023. Il est également membre du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (PSDU), soutenu par l'armée. Le 1er février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1er février 2021 et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février 2021, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat. En sa qualité de membre du SAC, Hmu Htan a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie. En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1er février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État. Par ailleurs, le SAC a imposé la loi martiale dans certaines parties du pays, conférant à l'armée la pleine autorité sur la zone concernée, y compris en ce qui concerne l'exercice de fonctions administratives, judiciaires et répressives. Dans les zones soumises à la loi martiale, des civils, y compris des journalistes et des manifestants pacifiques, font l'objet de poursuites menées par des juridictions militaires, ce qui les prive effectivement du droit à un procès équitable, notamment du droit de recours. Les actions violentes menées par des forces militaires et de police qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité se sont sensiblement accrues dans les zones où la loi martiale a été décrétée. En sa qualité de membre du SAC, Hmu Htan est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.	11.12.2023

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
103.	Wunna Maung Lwin	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: 30.5.1952 Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: membre du Conseil d'administration de l'État (SAC); ancien ministre des affaires étrangères de la junte	Wunna Maung Lwin est membre du Conseil d'administration de l'État (SAC) depuis le 20 février 2023. Il est également membre du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (PSDU), soutenu par l'armée. Le 1er février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1er février 2021 et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février 2021, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat. En sa qualité de membre du SAC, Wunna Maung Lwin a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie. En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1er février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État. Par ailleurs, le SAC a imposé la loi martiale dans certaines parties du pays, conférant à l'armée la pleine autorité sur la zone concernée, y compris en ce qui concerne l'exercice de fonctions administratives, judiciaires et répressives. Dans les zones soumises à la loi martiale, des civils, y compris des journalistes et des manifestants pacifiques, font l'objet de poursuites menées par des juridictions militaires, ce qui les prive effectivement du droit à un procès équitable, notamment du droit de recours. Les actions violentes menées par des forces militaires et de police qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité se sont sensiblement accrues dans les zones où la loi martiale a été décrétée. En sa qualité de membre du SAC et d'ancien ministre des affaires étrangères de la junte, Wunna Maung Lwin est directement responsable de décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme, ainsi que d'actions visant à les légitimer au niveau international.	11.12.2023»;

2) Les mentions suivantes sont ajoutées à la liste figurant à la section B (Personnes morales, entités et organismes visés à l'article 6, paragraphe 1):

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«20.	Star Sapphire Group of Companies	Adresse: Room (201), Building (C), Tet Ka Tho Yeik Mon Housing, New University Ave Rd, Yangon, Myanmar; No.30 B room 701/702 Yadanar Inya Condo Than Lwin Rd, Yangon, Yangon, Myanmar	Star Sapphire Group of Companies est un conglomérat qui joue un rôle important en générant des recettes pour le régime militaire et en fournissant des armes et autres équipements utilisés par les forces armées. Ce conglomérat est contrôlé par des individus liés à l'armée du Myanmar/de la Birmanie et participe à un large éventail de secteurs d'activités, parmi lesquels figurent l'extraction minière, l'industrie manufacturière, la défense, les casinos, l'énergie, l'agriculture et le commerce. Star Sapphire Group of Companies génère donc des recettes pour les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) auxquelles elle apporte un soutien et dont elle tire avantage.	11.12.2023
21.	Royal Shune Lei Company Limited	Adresse: No (37), Room (10), Bahosi Housing, Lanmadaw Township, Yangon, Myanmar	Royal Shune Lei Company Limited est une entreprise privée qui a contribué à l'achat d'armes et d'équipements militaires au profit des forces armées du Myanmar/de la Birmanie. Ce faisant, elle a apporté son soutien à des activités qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Myanmar/de la Birmanie.	11.12.2023».